

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2006**

### **ZAC DU CENTRE BOURG : CHOIX DU CANDIDAT POUR LA REALISATION DU PROJET**

Le Conseil Municipal a confié, avec 15 voix pour de la majorité et 6 voix contre du Groupe Initiative Citoyenne, la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAC du Centre Bourg au groupement « Le Point Immobilier - M. Roullin ».

Cette 1<sup>ère</sup> tranche se compose de 4 îlots d'une surface globale d'environ 6 500 m<sup>2</sup> permettant la réalisation de 5 650 m<sup>2</sup> de SHON) et les terrains seront cédés au groupement.

En ce qui concerne les travaux de la voirie, des réseaux divers, espaces verts et bassin de rétention, une mise en concurrence pour l'étude et la maîtrise d'œuvre sera lancée.

### **REFECTION DU PARC DES SPORTS**

L'Assemblée a adopté, à l'unanimité, la réalisation de la réfection du parc des sports au niveau de la piste d'athlétisme et la piste de lancer de javelot.

Les travaux sont confiés à l'Entreprise PIGNOT pour un montant de 11 530 € H.T., sa proposition étant la mieux disante.

Une subvention auprès du Conseil Général de la Corrèze au titre de « construction, aménagement et restauration de bâtiments et d'équipements communaux » est sollicitée à hauteur de 25 %. Le reste est à la charge de la commune.

### **VOIRIE 2006 – AIDE DEPARTEMENTALE**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de l'aide allouée par le Conseil Général de la Corrèze, d'un montant de 2 086 €, au titre du programme de voirie 2006.

### **REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT BERNOU 2ÈME TRANCHE**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Bernou, l'assemblée a adoptée, à l'unanimité, la charte qualité de l'Agence Adour-Garonne.

### **INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

Afin de moderniser le système informatique de la Bibliothèque par l'acquisition d'un nouveau poste informatique et logiciel dont le coût total s'élève à 1 095 € H.T. ; l'assemblée sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Général de la Corrèze (Bibliothèque Départementale de Prêt) au titre de « Bibliothèque-relais – Informatique » à hauteur de 40 %. Le reste est à la charge de la commune.

## ANNULATION DU BAIL DE LOCATION DE LA FAMILLE LARIVIERE

Un bail avait été conclu avec la famille LARIVIERE jusqu'à l'achèvement de leur maison d'habitation. Leurs travaux étant à présent terminés, l'assemblée autorise, à l'unanimité, l'annulation du bail de location de cette famille.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Personnel communal** : 4 recrutements dont 3 agents au Service technique et 1 au service administratif dans le cadre de la loi « Handicap » dont un contrat d'accompagnement vers l'emploi et un contrat d'avenir.
- **Affaire contentieuse Auger-Gaye** : la commune rejette les propositions de l'avocat de la partie adverse de création d'ouverture dans le bâtiment illégalement construit. Confirme sa demande de démolition pure et simple. La pénalité de retard de 150 € par jour commencera à courir à compter du 26 septembre prochain.
- **Effectifs des écoles à la rentrée scolaire** : 481 enfants répartis
  - **au Bourg - Groupe Raymond Raoul Blusson**  
Primaire : 201 enfants inscrits (possibilité d'une création de poste à partir de cet effectif)  
Maternelle : 126 enfants inscrits
  - **à Bernou - Groupe François Delbary**  
Primaire : 98 enfants inscrits  
Maternelle : 56 enfants inscrits
- **Modification des bureaux de vote** : le secteur de la Nadalie et des Guierles du bureau 4 sont inscrits désormais au bureau 1.